

Le temps des conflits ou le centralisme impossible

En 1845, après des séries d'événements complexes et une intervention militaire, le protectorat français est établi sur les «États de la reine Pomare», notamment les îles de Tahiti et Moorea. Grâce à la pression diplomatique anglaise, à la fermeté discrète de la marine de guerre britannique (le *Basilisk*, le *Grampus* puis le *Collingwood*) et à la retenue de la diplomatie parisienne devant les menées de la marine française de Tahiti en 1846, les îles Sous-le-Vent ne sont pas incluses dans la juridiction du protectorat. C'est ce que reconnaît la convention signée à Londres en juin 1847 entre Lord Palmerston et le ministre plénipotentiaire à Londres, de Jarnac (d'où le nom de convention de Jarnac parfois conféré à cet accord).

Cette situation a pour conséquence de séparer politiquement deux ensembles régionaux, les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent, qui sont pourtant, on l'a vu, historiquement reliés dans le cadre de multiples échanges économiques, culturels et politiques.

Dès 1810, l'union politique de Pomare avec la fille du Tamatoa de Raiatea, chef titulaire de l'île, a rapproché l'un des groupes familiaux les plus "titrés" et les plus puissants des îles Sous-le-Vent avec ce qui n'est pas encore la "famille royale" de Tahiti. En 1846, Pomare IV est à la fois fille adoptive du chef titulaire de Huahine, la vieille Teri'itaria, alliée par mariage à Tapoa, chef titulaire de Bora

Bora, et deux enfants de son second mariage avec un chef de Huahine (Arii'faaite) seront eux-mêmes adoptés, l'un par Teri'itaria, l'autre par Tapoa.

L'affaiblissement du pouvoir politique local

Pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, les îles Sous-le-Vent vont être secouées par des conflits armés qui tous sont liés, plus ou moins directement, à la nouvelle situation, pré-coloniale, qui prévaut à Tahiti et à ses effets : affaiblissement du pouvoir politique local, augmentation de la présence étrangère - notamment de commerçants et de baleiniers -, lutte entre factions pour déterminer la conduite à tenir vis-à-vis du "pouvoir français".

Cependant, les causes de conflits internes sont au moins aussi importantes pour expliquer la récurrence des guerres qui, pendant la période où la convention entre les puissances tutrices est toujours valide, ne cessent pourtant d'éclater.

En fait, la déstabilisation politique par l'intervention extérieure et les faiblesses de l'organisation politique des îles, devant les nouveaux problèmes que ces organisations rencontrent, ne peuvent être séparées.

La rivalité des chefs

On peut ainsi distinguer deux grandes périodes : dans la première, de 1850 à 1870 environ, c'est la tension entre chefs dits "titulaires" dans la terminologie de Douglas Oliver (représentant une alliance tribale elle-même parfois identifiée à une île) et "tribaux" (représentant une division ou sous-division territoriale) qui constitue la cause première de la guerre, comme dans le système politique *ma'ohi* du XVIII^e siècle. Cette tension est ici alimentée par "la mainmise des chefs suprêmes sur les pouvoirs des gouverneurs de districts et l'insécurité de la propriété, que les chefs entretiennent par leur propension à prendre de la nourriture sur les plantations de leurs sujets" (d'après John Barff, 1853). C'est, par exemple, le cas du mouvement qui, dans les années 1852-1853, va amener au renversement de la vieille Teri'itaria à Huahine et à son remplacement par un jeune chef, Ariimate Teururai, soutenu par la population de la plupart des districts, et qui sera également déposé en 1868. En cette occasion, les chefs titulaires des îles Sous-le-Vent semblent vouloir utiliser leurs prérogatives de "saisie" de la production vivrière pour en faire commerce et rapprocher ainsi leur niveau de

vie de celui des chefs du protectorat, bénéficiaires de différentes listes civiles et prébendes ; ils semblent sentir que leur légitimité, liée à leur place dans la production et l'échange, leur échappe, menacée par la capacité de chacun de commercer avec les navires européens sans passer par eux. Une situation analogue semble prévaloir à Raiatea dans les mêmes années, alors que Temarii, un gouverneur de district, lève une rébellion contre Tamatoa, le propre frère de Teri'itaria.

On retrouvera ces difficultés jusque dans les années 1855, alors que des coalitions de gouverneurs renversent Tamatoa, mais échouent à lui fournir un remplaçant stable ; et jusque dans les années 1857-1870, alors que c'est le fils caractériel de Pomare IV, Tamatoa V, qui est imposé à la fonction de chef titulaire (de "roi").

Factions pro et anti-françaises

La deuxième période est coextensive de l'abrogation de la convention de 1847 (décembre 1887) qui laisse le champ libre à la France aux îles Sous-le-Vent pour y imposer son protectorat. En cette occasion, les officiers responsables de la Division navale du Pacifique jouent des mêmes oppositions internes pour individualiser des factions pro-françaises, face à des rébellions sporadiques mais persistantes.

Ces factions, minoritaires dans toutes les îles Sous-le-Vent, joueront un rôle important dans l'établissement final du protectorat ; il en ira de même des conflits structurels de l'organisation politico-tribale, persistant à l'intérieur même des coalitions de chefs résistants.

En 1818 il est à Raiatea, en 1821 il parcourt les Cook. On le voit également aux Tonga et enfin aux Samoa, qu'il entreprend de convertir. Pendant 3 ans, de 1834 à 1837, il séjourne en Angleterre où, grâce à la célébrité que lui ont valu ses écrits, il peut recueillir les fonds nécessaires à l'achat d'un navire missionnaire, le *Camden*, avec lequel il revient à Raiatea en 1839. Ce navire lui permettra de réaliser la

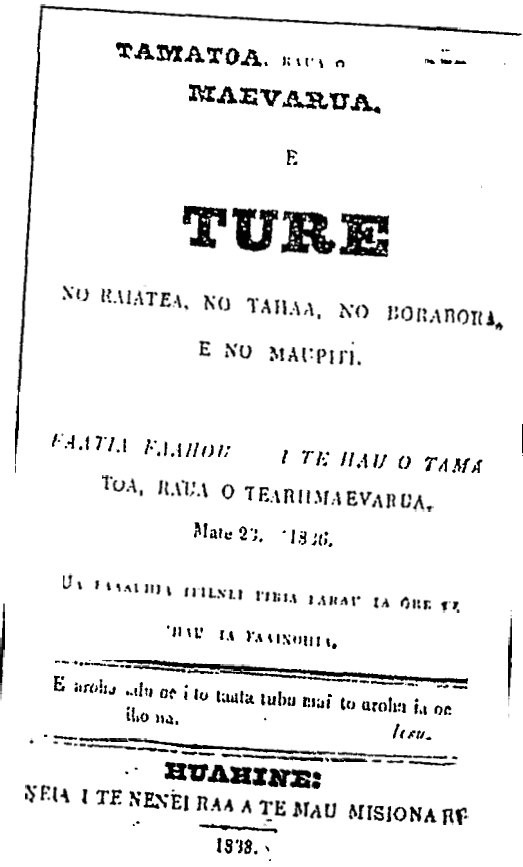
politique d'évangélisation qu'il préconise depuis longtemps : l'envoi d'évangélistes polynésiens dans les archipels païens. C'est en déposant des *teachers* samoans à Erromango (Vanuatu) qu'il trouva la mort.

Un bateau missionnaire portant son nom, le *John Williams*, sera construit par la L.M.S. On le voit sur cette illustration entrant au port de Huahine.



O.R.S.I.O.M. Fonds Documentaire
N° 30310 ex 1
Cote B

A droite :
Le Code de Lois de Huahine ne fut adopté qu'en mai 1822, alors que les autres îles Sous-le-Vent l'avaient fait en 1820. Ces codes reprennent en grande partie les dispositions de celui de Tahiti (1819), n'apportant qu'une seule innovation : l'institution du jugement



ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

la Polynésie s'ouvre au monde 1769-1842

Ce sixième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

Pierre-Yves Toullelan,

Docteur de 3^è cycle en Histoire, Chargé de cours au Centre Universitaire de la Polynésie française,

avec la collaboration de : **Alain Babadzan**, Docteur de 3^è cycle en Ethnologie, Chargé de cours à l'Université de Paris X-Nanterre,

Membre de l'U.A. 140 du C.N.R.S., **Jean-François Baré**, Docteur d'État ès Lettres et Sciences humaines,

Chargé de recherche à l'O.R.S.T.O.M., **Paul de Deckker**, Docteur en Sciences sociales,

Docteur de 3^è cycle en Anthropologie sociale, Professeur associé d'Histoire à l'Université de Paris VII,

Maître de Conférence à l'Université Libre de Bruxelles, **Niel Gunson**, Professeur, Research School of Pacific Studies,

Australian National University of Canberra, **R.P. Paul Hodée**, Docteur ès Sciences de l'Éducation,

Vicaire général de l'Archevêché de Papeete, **Colin W. Newbury**, Professeur, Institute of Commonwealth Studies,

University of Oxford, **Jean-Louis Rallu**, Démographe, Institut National d'Études Démographiques,

François Ravault, Docteur de 3^è cycle en Géographie, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

Claude Robineau, Docteur d'État ès Lettres et Sciences humaines, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

Chargé d'enseignement à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, **Etienne Taillemite**, Inspecteur général honoraire
des Archives de France.

Conception et production : **Christian Gleizal**

Maquette et coordination de la réalisation technique : **Jean-Louis Saquet**

Assistante de production : **Catherine Krief**

Illustrations et cartographie : **Catherine Visse et Jean-Louis Saquet**

Traductions de l'anglais : **Pierre Montillier, Dominique Toullelan**

Collaboration rédactionnelle : **Michel-Claude Touchard**

Photographies : B. Bird, J.-Cl. Bosmel, Bridgeman Art Library, J.-L. Charmet, M. Delaplanche, D. Destable, K.P. Emory, E.T. Archive, Giraudon, P. Laboute, Mary Evans Picture Library, M. Ponsard, A.K. Richter, Cl. Rives-Cedri, Roger-Viollet, M. Sexton, J.F.G. Stokes, B. Vannier, G. Wallart.

L'iconographie de ce volume a été rassemblée sous la direction de Christian Gleizal, par Celestine Dars à Londres et

Pierre Montillier à Paris et grâce à l'aide qui nous a été apportée par :

au Musée de Tahiti et des Îles : Manouche Lehartel, directrice, Véronique Mu-Liepman, conservateur ; au Bishop Museum : Cynthia Timberlake, Librarian, Betty Lou Kam, Curatorial Assistant, Photograph Collection, Clarence Mauricio, Photograph Collection ;

à la National Library of Australia : Barbara Perry, Pictorial Librarian, Sylvia Carr, Acting Pictorial Librarian ;

à la National Library of New Zealand (The Alexander Turnbull Library) : Moira Long, Assistant Curator of Drawings and Paints, Ian Snowdon, Photograph Section ; à la State Library of New South Wales : Mitchell Library : Shirley Humphries, Mitchell Librarian, and Jennifer Broomhead ;

au Musée de l'Homme : Muguette Dumont, Phototèque ; au Musée de la Marine : Mme Huyghes des Etages, Conservateur, Marjolaine Mourot, Chef du Service d'Études et de Documentation ; au Service Historique de la Marine : M. le Contre-Amiral Chatelle, Chef du Service Historique,

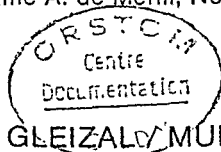
M. J.-P. Busson, Chef du Service des Archives et des Bibliothèques de la Marine ;

au Peabody Museum of Salem : Peter Fetchko, Director, Marlene S. Hamann, Curatorial Assistant, Ethnology Dept. ; Kathy Flynn,

Photographic Assistant ; aux Archives Publiques du Canada : Georges Delisle, Directeur, Division de l'iconographie.

Une grande partie de l'illustration de ce volume s'articule autour de la collection réunie par le **R.P. Patrick O'Reilly**
à laquelle il nous a généreusement donné accès.

Des collections privées nous ont été accessibles grâce à l'obligeance de leurs détenteurs : M. Christian Beslu, Tahiti ; M. Nigel Davies, Californie ; M.E. Dodd, Vermont ; Mme A. de Ménil, New York ; M. Yves du Petit-Thouars, Indre-et-Loire.



03 JUL. 1990

CHRISTIAN GLEIZAL/MULTIPRESS

18.231 vol.